

CFTC - CGT - FSU - SUD -UNSA

**RAS LE BOL LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE DOIT DEFENDRE SES AGENTS !**

**Vous trouverez ci-dessous la lettre que l'intersyndicale vient d'adresser à Dominique BUSSEREAU Ministre de l'Agriculture et de la Pêche ainsi qu'à Gérard LARCHER et Dominique PERBEN .  
Nous vous invitons également à engager une campagne de mail pour que le Ministre manifestement atteint de surdité réagisse enfin.**

**CFTC - CGT SETE - SNU TEF FSU - SUD AFFAIRES SOCIALES -UNSA ITEFA**

Lettre ouverte au Ministre de l'Agriculture

Monsieur le Ministre

Un de nos collègues, contrôleur du travail au SDITEPSA de Dordogne, a été gravement agressé le jeudi 4 mai 2006 par un employeur et son fils lors d'une contre-visite concernant des problèmes de santé et sécurité dans une petite scierie agricole de la région de Nontron.

L'agression a été d'une grande violence avec référence implicite et menaçante aux meurtres de Saussignac : « *les contrôleurs, il faut les fusiller, cela s'est déjà produit et ça continuera* ». Notre collègue contrôleur a été dans un premier temps empêché de partir avec sa voiture, il n'a pu quitter l'entreprise qu'après avoir été amené dans un sous-sol où lui ont été présentés des bulletins de paie et divers documents.

Qu'une telle agression se produise dans le département de Sylvie TREMOUILLE et Daniel BUFFIERE, dont nous ne pouvons oublier l'assassinat le 2 septembre 2004, fait ressurgir la colère des agents de contrôle de l'inspection du travail qui ne se sentent pas légitimés et défendus pour l'accomplissement de leur mission de contrôle de l'application du droit du travail dans l'intérêt de l'ensemble des salariés.

Il apparaît très clairement que vous, comme votre prédécesseur, n'êtes que le ministre des agriculteurs et que vous ne soutenez pas les agents de contrôle de votre ministère et notamment ceux de l'inspection du travail :

- le premier chantier ouvert au ministère de l'agriculture après les assassinats de Saussignac visait à « améliorer le vécu des agriculteurs contrôlés »

-le ministère de l'agriculture a été totalement absent au procès des individus qui, sur le site Terre.Net, ont publié de véritables appels aux meurtres d'agents de contrôles quelques jours après Saussignac, et c'est le ministre du Travail qui a porté plainte.

-Vous êtes resté totalement silencieux quand, quelques semaines après Saussignac, des maires de communes viticoles de Saône et Loire ont pris des arrêtés interdisant les contrôles pendant les vendanges hors de leur présence ou de celle de leur représentant. Là, c'est le préfet qui a discrètement fait rétablir la légalité.

-Avant les meurtres de Saussignac, dans le département voisin du Lot et Garonne, vous avez toléré qu'en présence du DDAF, la Coordination Rurale décerne « L'ours d'or » du fonctionnaire le plus nuisible aux agriculteurs à une inspectrice du travail ; en février 2006, il n'a eu aucune réaction lorsque « l'ours » a été attribué à un technicien des services vétérinaires. Toujours rien en 2005 face à la campagne d'affichages sauvages de la Coordination Rurale « les contrôles... non à l'inquisition ! ».

-Le ministère de l'agriculture a signé avec les FDSEA de plusieurs départements des « chartes de contrôle » dont le ton est accusateur vis à vis de ses agents à qui on demande en premier lieu de parler poliment aux agriculteurs

-En 2006, le président de la FDSEA de la Creuse a pu se permettre dans une publication professionnelle d'appeler en termes violents et injurieux au refus des contrôles et à la mise en cause des agents de l'Etat.

Nous n'acceptons pas votre silence total dans les cas d'agressions qui en appelle d'autre.

Vous n'avez en effet apporté votre soutien aux agents de contrôle qu'en interne ou devant les assemblées les plus confidentielles possibles

Votre silence public est un véritable lâchage des agents de contrôle qui représentent le Ministère dans le cadre de leurs missions de service public.

Ce silence met en danger les agents de contrôle, il autorise les agressions.

Pour la seule inspection du travail en agriculture, l'agression du 4 mai 2006 est la cinquantième depuis le 2 septembre 2004 pour un effectif d'environ 230 agents de contrôle.

Nous vous demandons de publier des encarts dans la presse régionale et nationale et dans les médias de forte audience pour

- soutenir les agents de contrôle
- rappeler la légitimité de l'action de contrôle de l'inspection du travail
- rappeler qu'il ne peut pas y avoir de zones de non-droit, interdites aux agents de contrôle
- vous engager à intenter des poursuites systématiquement en cas d'agression mais aussi en cas de propos appelant à s'opposer aux contrôles et aux agents qui les réalisent et à vous porter partie civile de façon systématique
- condamner les pratiques patronales de résistance aux contrôles

Nous demandons aux ministres du travail et des transports d'adopter la même attitude de soutien clair et public aux missions et aux agents de l'inspection du travail de leurs services respectifs

Nous demandons qu'enfin, des engagements concrets soient donnés pour réponse aux revendications votées par 800 agents lors des EG des 21 et 22 mars dernier à la bourse du travail de Paris :

- La création immédiate de 240 sections dans leur organisation actuelle territoriale, garante de son caractère généraliste et indépendant,
  - La création d'un service unique d'inspection du travail, s'appuyant sur un code du travail protecteur de tous les salariés, quelle que soit leur branche d'activité.
  - Le retrait de la réforme Larcher
- Veuillez agréer Monsieur le Ministre nos salutations distinguées

**Copie** : Ministre du Travail et Ministre des Transports

## **TEXTE A ENVOYER AUX MINISTRES PAR MESSAGERIE :**

*Monsieur le Ministre*

*Suite à l'odieux obstacle dont vient d'être victime le 6 mai 2006 un contrôleur de l'ITEPSA de Dordogne nous vous demandons de publier des encarts dans la presse régionale et nationale et dans les médias de forte audience pour :*

- soutenir les agents de contrôle*
- rappeler la légitimité de l'action de contrôle de l'inspection du travail dont les missions sont définies par l'article L 611 – 1 du code du travail, et dont l'indépendance est garantie par les conventions 81 et 129 de l'OIT*
- rappeler qu'il ne peut pas y avoir de zones de non-droit, interdites aux agents de contrôle*
- vous engager à intenter des poursuites systématiquement en cas d'agression mais aussi en cas de propos appelant à s'opposer aux contrôles et aux agents qui les réalisent et à vous porter partie civile de façon systématique*
- condamner les pratiques patronales de résistance aux contrôles*

*Nous demandons aux ministres du travail et des transports d'adopter la même attitude de soutien clair et public aux missions et aux agents de l'inspection du travail de leurs services respectifs*

**Le message ci-dessus est à adresser aux adresses électroniques suivantes :**

- [dominique.bussereau@agriculture.gouv.fr](mailto:dominique.bussereau@agriculture.gouv.fr)
- [gerard.larcher@travail.gouv.fr](mailto:gerard.larcher@travail.gouv.fr)
- [Cabinet-Equipement@equipement.gouv.fr](mailto:Cabinet-Equipement@equipement.gouv.fr)